

Formation : Le « Mode opératoire », une solution territoriale pour un dialogue entre exploitants forestiers et élus locaux

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le référent forêt,
Mesdames, Messieurs les élu(e)s,

Sortie des bois, passage des engins forestiers sur la desserte communale, partage des chemins... Voilà des sujets qui peuvent être à l'origine d'un certain nombre de tensions dans nos territoires ruraux et forestiers. Sur le massif de Belledonne, cette problématique est particulièrement présente, c'est pourquoi un travail a été enclenché par l'Espace Belledonne.

Forts de ce constat et notant un besoin nécessaire d'apaiser les tensions qui pouvaient surgir quant à l'usage de la voirie forestière et à son maintien en état, l'Espace Belledonne, le Grésivaudan, Cœur de Savoie, les Communes forestières, l'interprofession Fibois, le Département et la Chambre d'agriculture se sont mobilisés. Un outil a ainsi été développé, sous le nom de « Mode opératoire », visant à augmenter le dialogue entre professionnels et élus afin de systématiser les déclarations des chantiers et de convenir d'un état des lieux avant et après chacun d'eux.

L'Espace Belledonne et l'Association des communes forestières vous convient à leur formation qui vous permettra de bien cerner le fonctionnement de ce Mode opératoire. Elle aura lieu le :

☞ vendredi 5 novembre 2021, de 15h à 18h, à Allevard (La Pléiade)

Partie terrain : RDV à 15h devant la salle de La Pléiade, à Allevard (nous covoiturerons ensuite jusqu'au lieu en forêt) ; Partie en salle : RDV à 17h à la salle de La Pléiade à Allevard.

Rendez-vous en pages suivantes pour toutes les informations et les consignes d'inscription



PROGRAMME

- ❖ **Sur le terrain :**
 - **Accueil**
 - **Les enjeux autour des chemins : expérience et vécu**
 - **Se mettre dans la peau d'un exploitant**
- ❖ **En salle, officialisation du Mode opératoire :**
 - **Présentation de l'outil et de son protocole**
 - **Lancement officiel de la démarche**
- ❖ **Verre de l'amitié**

INFORMATIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

Organisme de formation : **Association des communes forestières de l'Isère**

Lieu de la formation : **La Pléiade, à Allevard** (RDV à la salle La Pléiade à 15h pour la partie terrain, ou à 17h pour la partie en salle)

Contact : Valentin Berlioux, isere@communesforestieres.org 07 67 40 30 20

☞ *Contactez Valentin Berlioux pour toute question relative à cette formation ou à son accès aux personnes en situation de handicap.*

Personnes en situation de handicap : La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, contactez notre correspondant handicap à isere@communesforestieres.org

Durée : Demi-journée

Objectif général : Mettre en place la procédure de Mode opératoire sur ma commune

Objectifs opérationnels : Comprendre les enjeux d'un exploitant forestier
Identifier les points de vigilance à transmettre à l'exploitant
Établir une communication efficace entre la Mairie et l'exploitant

Evaluation : La formation fera l'objet d'une évaluation à chaud par le stagiaire

Attestation : Cette formation est sanctionnée par une attestation de formation qui vous sera remise sur demande

Animateurs : **Valentin Berlioux, Lucile Buisson** (COFOR 38 & 73)
Quentin Ligneau (Espace Belledonne)
Tous les formateurs ont une expérience dans l'animation de formations en lien avec les Modes opératoires

Intervenants : **Guénaëlle Scolan** (Fibois 38)
David Billaut (Chambre d'agriculture 38)
Antoine Patte (COFOR AuRA)

Public visé : Élu.es locaux

Règlement intérieur, RGPD : Disponible sur demande



Les communes forestières sont reconnues comme organisme de formation par le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

👉 Pour s'inscrire :

Nous contacter à l'adresse : isere@communesforestieres.org ; ou bien au : 07 67 40 30 20

➡ Merci de bien vouloir vous inscrire **avant le mercredi 3 novembre**

Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

En cas d'annulation, les personnes inscrites seront informées par mail ou téléphone trois jours avant le début de la formation.